

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: **88401105.7**

(51) Int. Cl. 4: **A 45 D 7/04**
A 45 D 6/18

(22) Date de dépôt: **05.05.88**

(30) Priorité: **12.05.87 FR 8706644**

(43) Date de publication de la demande:
17.11.88 Bulletin 88/46

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES GB IT LI LU NL SE

(71) Demandeur: **Fulgoni, Jean-Claude**
2,, rue Diderot
F-92170 Vanves (FR)

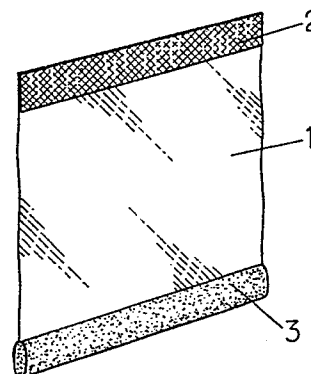
(72) Inventeur: **Fulgoni, Jean-Claude**
2,, rue Diderot
F-92170 Vanves (FR)

(74) Mandataire: **Lemoine, Michel et al**
Cabinet Michel Lemoine et Bernasconi 13 Boulevard des
Batignolles
F-75008 Paris (FR)

(54) **Dispositif protecteur pour protéger, au cours d'une permanente, la portion des cheveux antérieurement traitée, et procédé pour fabriquer de tels dispositifs protecteurs.**

(57) Dispositif protecteur pour effectuer une permanente avec un produit à permanente sur un cheveu uniquement au voisinage de la racine de celui-ci et pour soustraire à l'action du produit à permanente la partie du cheveu qui n'est pas situé au voisinage de la racine, ledit dispositif comportant une feuille (1) souple étanche aux liquides, une zone de renfort (2) le long d'un premier bord de cette feuille, et des moyens d'arrêt (3) comportant une bande ou un bourrelet absorbant le long du bord opposé de la feuille, comprenant en outre des moyens de solidarisation (par exemple situé sur ou constituant le renfort 2) pour solidariser, temporairement et de façon amovible, le dispositif protecteur aux cheveux préalablement à l'enroulement dudit dispositif et des cheveux sur un bigoudi.

FIG.1.



Description

Dispositif protecteur pour protéger, au cours d'une permanente, la portion des cheveux antérieurement traitée, et procédé pour fabriquer de tels dispositifs protecteurs.

La présente invention concerne des perfectionnements apportés aux dispositifs protecteurs permettant d'effectuer une permanente avec un produit à permanente sur un cheveu uniquement au voisinage de la racine de celui-ci et de soustraire à l'action du produit à permanente la partie du cheveu qui n'est pas située au voisinage de la racine et qui a déjà été traité au cours de permanentes antérieures, ledit dispositif comportant une feuille souple et imperméable aux liquides, une zone de renfort s'étendant le long d'un premier bord de ladite feuille, et des moyens d'arrêt comportant une bande ou bourrelet d'un matériau absorbant fixé à et s'étendant le long du bord de la feuille opposée au susdit premier bord, la longueur de la feuille étant suffisante pour permettre aux moyens d'arrêt et à la zone de renfort d'être situés sensiblement en regard l'un de l'autre lorsque le dispositif protecteur est en position fonctionnelle autour du cheveu à protéger.

Un dispositif protecteur du genre précité est connu de par le brevet FR. 2 431 845. Un tel dispositif protecteur donne toute satisfaction pour la protection de la partie déjà traitée du cheveu, conformément au but recherché ; toutefois, sa mise en place sur le cheveu est délicate à effectuer car le dispositif protecteur a tendance à glisser et il requiert une grande dextérité de la part de l'utilisateur.

L'invention a essentiellement pour but de proposer un dispositif protecteur qui réponde mieux aux diverses exigences de la pratique, et qui, en particulier, soit agencé de manière à ne plus glisser sur le cheveu au cours de la mise en place sur le bigoudi et qui, de plus, soit conçu de manière à pouvoir être fabriqué en grandes quantités de façon plus simple et à moindre coût.

A ces fins, le dispositif protecteur de l'invention se caractérise en ce qu'il comprend en outre des moyens de solidarisation permettant de solidariser temporairement et de façon amovible, le dispositif protecteur aux cheveux préalablement à l'enroulement dudit dispositif et des cheveux sur un bigoudi.

Grâce à cet agencement, le dispositif protecteur peut être mis en place avec précision sur le cheveu et son adhérence sur celui-ci facilite son enroulement avec le cheveu sur le bigoudi de support. Le travail de l'utilisateur se trouve ainsi notablement simplifié et, du fait que l'on empêche le glissement du dispositif protecteur sur le cheveu au cours de l'enroulement, l'efficacité de la protection de la partie du cheveu déjà traitée antérieurement contre une nouvelle application de ce produit se trouve considérablement accrue.

Bien entendu, différents modes de réalisation sont possibles, qui conduisent au résultat recherché.

On peut prévoir que les moyens de solidarisation soient constitués par la feuille souple elle-même, qui possède des propriétés adhérentes sur au moins une de ses faces.

On peut également faire en sorte que les moyens

de solidarisation soient prévus sur la zone de renfort précitée ou constituent ladite zone de renfort.

On peut aussi faire en sorte que les moyens de solidarisation soient prévus sur la bande ou bourrelet en matériau absorbant.

On peut aussi faire en sorte que les moyens de solidarisation soient prévus à la fois sur la zone de renfort, les moyens pouvant alors constituer éventuellement ladite zone de renfort, et sur la bande ou bourrelet en matériau absorbant.

Dans l'un ou l'autre cas, la zone de renfort peut comporter une bande ou bourrelet en mousse, et éventuellement cette mousse peut, elle aussi, être absorbante.

De façon avantageuse, tout ou partie des moyens de solidarisation sont constitués par un matériau adhésif.

De façon tout aussi avantageuse, tout ou partie des moyens de solidarisation sont constitués par une bande supportant des organes en forme de crochets (Velcro).

Par ailleurs, le dispositif protecteur conforme à l'invention est particulièrement avantageux par le fait qu'il se prête fort bien à une fabrication continue en grande série, en ayant recours au procédé comportant les étapes qui suivent :

- on déroule de façon continue un rouleau d'un film souple et étanche aux liquides ;

- on fixe en continu sur ledit film en cours de déroulement au moins deux bandes latérales (bandes de renfort ou bandes absorbantes) et, entre celles-ci et sensiblement à égales distances de celles-ci, une bande centrale (respectivement bande absorbante ou bande de renfort),

- on coupe longitudinalement, en continu, ledit film en son milieu, par le milieu de la bande centrale ;

- puis on coupe transversalement les deux demi-films en tronçons constituant des dispositifs protecteurs.

L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description détaillée qui suit de certains de ses modes de réalisation préférés donnés uniquement à titre d'exemples non limitatifs. Dans cette description on se réfère aux dessins annexés sur lesquels :

- les figures 1 et 2 sont des vues schématiques en perspective de deux modes de réalisation possibles, respectivement ;

- la figure 3 est une vue schématique en perspective d'un processus de fabrication en grande série, illustrant la mise en oeuvre du procédé conforme à l'invention ; et

- la figure 4 est une vue schématique à plus grande échelle illustrant un détail du processus de la figure 3.

Comme représenté sur les figures 1 et 2, le dispositif protecteur de l'invention comprend, d'une façon en soi connue, une feuille 1, en une matière plastique mince, souple et étanche aux liquides, dont un bord est muni d'une zone de renfort 2 et dont l'autre bord, opposé au précédent, est muni

d'une bande ou bourrelet 3 en un matériau absorbant (par exemple une mousse synthétique) apte à absorber le produit à permanente et donc à empêcher que celui-ci remonte par capillarité le long du cheveu. En outre, une autre bande ou bourrelet 4, en un matériau absorbant ou non, peut être prévu sur ou à la place de la zone de renfort 2, comme représenté à la fig. 2. Le mode d'utilisation d'un tel dispositif protecteur a déjà été exposé dans le brevet FR. 2 431 845, et ne sera donc pas à nouveau expliqué ici.

Conformément à l'invention, le dispositif protecteur est muni de moyens de solidarisation sur le cheveu afin de faciliter sa mise en place sur le cheveu et sur le bigoudi et d'empêcher son glissement malencontreux par rapport au cheveu.

A cet effet, la feuille 1 peut présenter des propriétés adhérentes. Par exemple elle peut être enduite, sur une de ses faces, d'un adhésif ou bien être constituée en une matière plastique possédant, intrinsèquement, des propriétés adhérentes, par exemple par effet électrostatique ou autre.

Il est également possible de prévoir que la zone de renfort 2 (fig. 1) possède des propriétés adhérentes, soit qu'elle est revêtue en tout ou partie d'une couche de substance adhésive, soit qu'elle est munie ou qu'elle est constituée en tout ou partie d'une bande présentant de fins organes d'accrochage du genre commercialisé sous la dénomination VELCRO.

Il est également possible que les propriétés adhérentes soient présentées par la bande ou bourrelet 4 (fig. 2), par exemple en prévoyant sur tout ou partie de celle-ci une couche de substance adhésive 5.

Bien entendu, tout agencement et/ou toute combinaison de dispositions permettant de rendre le dispositif protecteur solidaire provisoirement du cheveu de manière que l'enroulement du dispositif et du cheveu sur le bigoudi se trouve facilité et ne s'accompagne pas d'un glissement du dispositif par rapport au cheveu.

De même, les perfectionnements apportés dans le cadre de l'invention s'appliquent non seulement au type de base de dispositif protecteur décrit dans le préambule et représenté aux figures 1 et 2, mais aussi à toutes les variantes qui peuvent être élaborées sur cette configuration de base, telles par exemple celles décrites dans le brevet européen 85 587.

Outre les avantages précités, le dispositif protecteur conforme à l'invention présente également d'autres avantages qui résident dans sa simplicité et son moindre coût de fabrication résultant de la possibilité de produire ces dispositifs protecteurs en continu, en grande série.

A cette fin, comme représenté aux figures 3 et 4, on peut utiliser un rouleau 6 d'un film mince 7, souple et étanche aux liquides, qui est déroulé de façon continue. Dans l'exemple représenté, la largeur du film est sensiblement le double de la longueur de la feuille 1 des dispositifs protecteurs représentés aux figures 1 et 2.

Le long des deux bords du film 7 sont fixés, en continu, par exemple par collage, respectivement

deux bandes latérales 8 (provenant du déroulement continu de deux rouleaux 9 respectivement) constituant soit le bourrelet absorbant, soit la zone de renfort précités. Simultanément, une bande centrale 10 (provenant du déroulement continu d'un troisième rouleau 11) est fixée en continu sur le film 7 entre les deux bandes latérales 8, sensiblement à mi-distance de celles-ci, cette bande centrale constituant respectivement soit la zone de renfort, soit le bourrelet absorbant.

Le film 7 ainsi muni de ses trois bandes, latérale et centrale, passe ensuite sur une lame de coupe longitudinale 12, disposée de manière à couper le film en continu par le milieu de la bande centrale 10 comme représenté à la fig. 4.

Enfin, une lame de coupe transversale (non représentée), mobile verticalement, sectionne transversalement les deux demi-films selon la ligne 13, et fournit deux dispositifs protecteurs disposés tête bêche qui sont ensuite récupérés en 14.

Bien entendu, il est possible d'accroître la largeur du film 7 et de multiplier en conséquence le nombre des lames de coupe longitudinale, de manière à obtenir un nombre plus élevé de dispositifs protecteurs à chaque coupe transversale effectuée selon la ligne 13.

Comme il va de soi et comme il résulte d'ailleurs déjà de ce qui précède, l'invention ne se limite nullement à ceux de ses modes d'application et de réalisation qui ont été plus spécialement envisagés, elle en embrasse, au contraire, toutes les variantes.

Revendications

1. Dispositif protecteur pour effectuer une permanente avec un produit à permanente sur un cheveu uniquement au voisinage de la racine de celui-ci et pour soustraire à l'action du produit à permanente la partie du cheveu qui n'est pas situé au voisinage de la racine, ledit dispositif comportant une feuille (1) souple et étanche aux liquides, une zone de renfort (2) s'étendant le long d'un premier bord de ladite feuille, et des moyens d'arrêt (3) comportant une bande ou un bourrelet d'un matériau absorbant fixé à et s'étendant le long du bord de la feuille opposé au susdit premier bord, la longueur de la feuille étant suffisante pour permettre aux moyens d'arrêt et à la zone de renfort opposée d'être situés sensiblement en regard l'un de l'autre lorsque le dispositif protecteur est en position fonctionnelle autour du cheveu à protéger, caractérisé en ce qu'il comprend en outre des moyens de solidarisation permettant de solidariser, temporairement et de façon amovible, le dispositif protecteur aux cheveux préalablement à l'enroulement dudit dispositif et des cheveux sur un bigoudi.

2. Dispositif protecteur selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens de solidarisation sont constitués par la feuille

souple (1) elle-même, qui possède des propriétés adhérentes sur au moins une de ses faces.

3. Dispositif protecteur selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens de solidarisation sont prévus sur la zone de renfort précitée ou constituent ladite zone de renfort.

5

4. Dispositif protecteur selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens de solidarisation sont prévus sur la bande ou bourrelet en matériau absorbant (3).

10

5. Dispositif protecteur selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens de solidarisation sont prévus à la fois sur la zone de renfort, en constituant éventuellement ladite zone de renfort, et sur la bande ou bourrelet en matériau absorbant.

15

6. Dispositif protecteur selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que la zone de renfort comporte une bande ou bourrelet (4) en une mousse.

20

7. Dispositif protecteur selon la revendication 6, caractérisé en ce que cette mousse est absorbante.

8. Dispositif protecteur selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que tout ou partie des moyens de solidarisation sont constitués par un matériau adhésif.

25

9. Dispositif protecteur selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisé en ce que tout ou partie des moyens de solidarisation sont constitués par une bande supportant des organes en forme de crochets (Velcro).

30

10. Procédé pour fabriquer en continu des dispositifs protecteurs selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, caractérisé en ce qu'il comprend la suite des étapes qui suivent :

35

- on déroule de façon continue un rouleau (6) d'un film (7) souple et étanche aux liquides ;

- on fixe en continu sur ledit film en cours de déroulement deux bandes latérales (8) (bandes de renfort ou bandes absorbantes) et, : entre celles-ci et sensiblement à égales distances de celles-ci, une bande centrale (10) (respectivement bande absorbante ou bande de renfort),

40

- on coupe longitudinalement (en 12), en continu, ledit film en son milieu, par le milieu de la bande centrale (10) ;

45

- puis on coupe transversalement (en 13) les deux demi-films en tronçons constituant des dispositifs protecteurs.

50

55

60

65

FIG. 1.

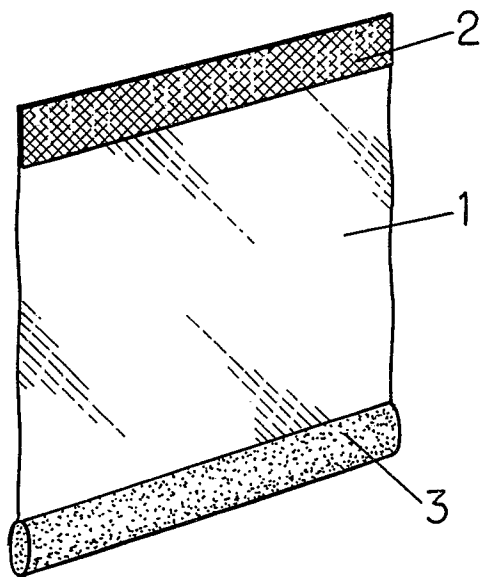


FIG. 2.

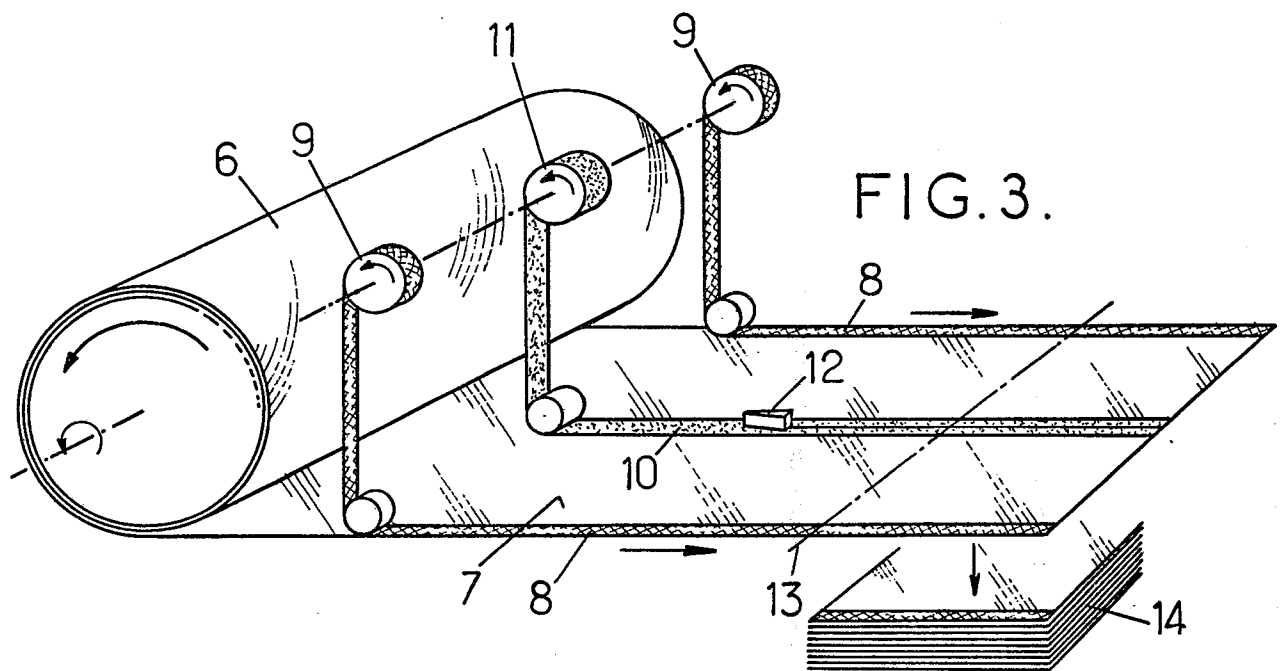
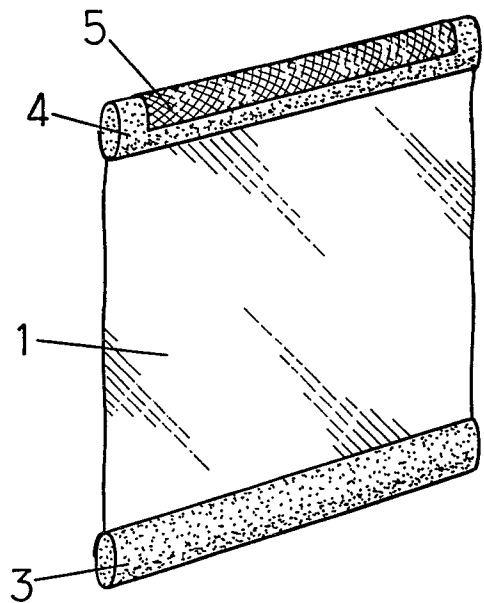


FIG. 3.

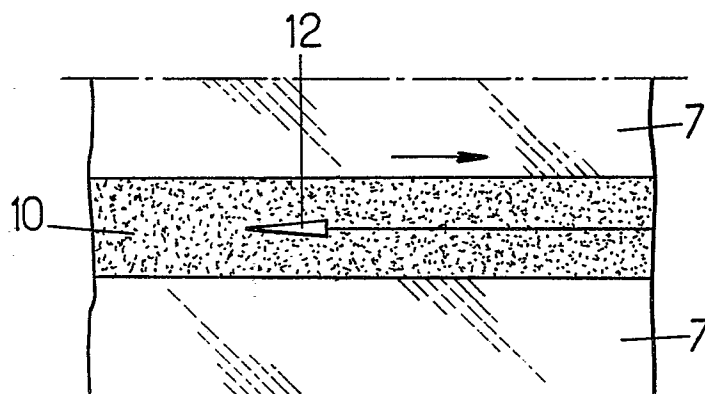


FIG. 4.



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 88 40 1105

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
D,A	FR-A-2 431 845 (FULGONI) * Page 3, ligne 13 - page 4, ligne 38; page 6, lignes 2-6; figures 1-3 * ---	1,2,6-8	A 45 D 7/04 A 45 D 6/18
A	EP-A-0 122 145 (SANDERS) * Page 9, ligne 23 - page 13, ligne 17; figures 1-3 * ---	2,8	
A	EP-A-0 126 618 (BLAIR) * Page 4, ligne 12 - page 6, ligne 5; revendication 4; figures 1-3 * -----	2,8	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
			A 45 D
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 03-08-1988	Examineur SIGWALT C.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			